



CABINET DU MAIRE  
Conseil Municipal (SCM)

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 JUIN 2015

	<b>SEANCE DU 2<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2015</b>
DATE ET HEURE DE LA REUNION	<b>Réunion du Jeudi 25 Juin 2015 à 16 heures</b>
LIEU DE LA REUNION	<b>Salle de Délibérations</b>
PRESIDENCE	<b>Madame Marie-Laure PHINERA-HORTH, Maire</b>

Le Maire a ouvert la séance à 16 H 05 Mn.

Monsieur Philippe KONG procède à l'appel nominatif des Conseillers, informe le Maire que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut délibérer valablement.

Les conseillers présents formant la majorité en exercice lesquels sont au nombre de quarante cinq, conformément aux articles L. 2121.15 – L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'une secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Claire CHINON ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée comme secrétaire pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Avant de passer à l'étude des affaires inscrites à l'ordre du jour, le Maire informe l'Assemblée a procédé à l'installation de Monsieur Joseph TARCY, de la liste «Pour Cayenne, Poursuivons ensemble », suite à la démission de Monsieur Franck DUBOS en date du 17 Juin 2015, dans ses fonctions de Conseiller Municipal.

Puis l'Assemblée a délibéré sur les affaires suivantes :

### ORDRE DU JOUR

- N° 2015-74/ST-DA-PUR Aliénation d'une partie de la parcelle communale cadastrée section BC n° 467 sise avenue Jean GALMOT, d'une superficie de 2 191 m<sup>2</sup>, au profit de la SARL JF PNEUS.
- N° 2015-75/ ST-DA-PUR Aliénation d'un terrain communal cadastré section BE n° 490, au profit de Monsieur Patrick LOUIS.
- N° 2015-76/ST-DA-PUR Aliénation d'un terrain communal cadastré section AM n° 576 de DEUX CENT SOIXANTE CINQ METRES CARRES (265 m<sup>2</sup>), sis à la cité Thémire, au profit de Mme Gaëlle CELESTIN et Monsieur Louis Régine CELESTIN.
- N° 2015-77/ST-DDF-DUA Aliénation d'un terrain communal cadastré section AB n° 390 au profit de Madame Joséphine LEHACAUT.
- N° 2015-78/ST-DA-PUR Transfert et aliénation d'un terrain communal cadastré section BS n° 700, au profit de Madame Solange JONNAIS.

N° 2015-79/ST-DA-PUR	Transfert et aliénation d'un terrain communal cadastré section AM n° 758, au profit de Madame Nadège CHAM.
N° 2015-80/ST-DA-PUR	Transfert et aliénation d'un terrain communal cadastré section BS n° 704, au profit de Madame Yvonna FELIX.
N° 2015-81/ST-DDF-DUA	Transfert et aliénation d'un terrain communal cadastré section AM n° 135 au profit de Monsieur Christian WILLIAM.
N° 2015-82/ST-DA-PUR	Dénomination de voies.
N° 2015-83/DGS-DJCP-GACES	Autorisation de l'avenant relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour le marché « Equipements du secteur 2 du PDRU ».
N° 2015-84/DGS-DJCP	Autorisation d'acquisition d'un bien sans maître citée Laurie route de Mango.
N° 2015-85/DGS-DSRU	Programme de Loisir et d'Activités pour la Jeunesse et l'Enfance (PLAJE) –année scolaire 2015/2016.
N° 2015-86/DGS-DSRU	Action expérimentale "Projet exclusion scolaire encadrée" 2015/2016.
N° 2015-87/DGS-DSRU	Signature du Contrat Local de Santé (CLS) de Cayenne.
N° 2015-88/DGS-DSRU	Contrat de Ville 2015-2020.
N° 2015-89/DPDRU	Approbation de la convention de financement entre la Communauté d'Agglomération des Communes du Centre Littoral et la Commune de Cayenne relative à l'opération d'assainissement des eaux usées de Cayenne – Quartier Mirza – Bassin Versant Bégonias.
N° 2015-90/DGS-DJCP-GACES	Autorisation de transaction relative au marché n° 14.DPDRU.051.973
N° 2015-91/ST-DA	Rapport sur la convention de gestion de l'ilet La Mère.
N° 2015-92/ST-DSA	Dératisation désinfection et désinsectisation dans les établissements communaux et cités de la Ville.
N° 2015-93/ST-DA-PET	Travaux de sécurisation de la jetée du Vieux-port.
N° 2015-94/DGSA-SPO	Réévaluation de la tarification des prestations publiques du stade scolaire.
N° 2015-95/DGSA-SPO	Tarif d'occupation de la zone publicitaire du panneau d'affichage des scores du stade municipal Georges CHAUMET.
N° 2015-96/DGSA-SPO	Attribution des subventions 2015 aux associations sportives.
N° 2015-97/DGSA-SPO	Validation du plan de financement du "Cayenne Beach Village" 2015.
N° 2015-98/DAF-RC	Gratuité des Cantines Scolaires Elémentaire M. BERNUDE et Maternelle ZEPHYR pour les mois de mai et juin 2015.



**ALIENATION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION BC N° 467  
SISE AVENUE JEAN GALMOT, D'UNE SUPERFICIE DE 2 191 M<sup>2</sup>, AU PROFIT DE LA SARL JF  
PNEUS.**

**RAPPORT N° 2015-74/ST-DA-PUR**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** le transfert et l'aliénation du terrain cadastré section BC n° 467, d'une superficie de DEUX MILLE CENT QUATRE VINGT ONZE MÈTRES CARRÉS (2 191 m<sup>2</sup>), au prix fixé par les Services de France Domaine, majoré de 20 %, soit CENT CINQ MILLE SIX CENT (105 600 €) au profit de la SARL JF PNEUS.

**DECIDE** que la SARL JF PNEUS dispose d'un délai de DEUX ANS (2 ans) à compter de cette délibération pour s'acquitter de la somme arrêtée.

**DECIDE** que le transfert de propriété est effectif à compter de la présente délibération.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**ALIENATION D'UN TERRAIN COMMUNAL CADASTRE SECTION BE N° 490, AU PROFIT DE  
MONSIEUR PATRICK LOUIS.**

**RAPPORT N° 2015-75/ST-DA-PUR**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** l'aliénation du terrain cadastré section BE n° 490, d'une superficie de SIX CENT SOIXANTE DIX NEUF MÈTRES CARRÉS (679 m<sup>2</sup>), au prix fixé par les Services de France Domaine à VINGT QUATRE MILLE QUATRE CENT QUARANTE QUATRE EUROS (24 444€) au profit de Monsieur Patrick LOUIS.

**DECIDE** que Monsieur Patrick LOUIS dispose d'un délai de DEUX ANS (2 ans) à compter de cette délibération pour s'acquitter de la somme arrêtée.

**DECIDE** que le transfert de propriété est effectif à compter de la présente délibération.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**ALIENATION D'UN TERRAIN COMMUNAL CADASTRE SECTION AM N° 576 DE DEUX CENT SOIXANTE CINQ METRES CARRES (265 M<sup>2</sup>), SIS A LA CITE THEMIRE, AU PROFIT DE MME GAËLLE CELESTIN ET MONSIEUR LOUIS REGINE CELESTIN.**

**RAPPORT N° 2015-76/ST-DA-PUR**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**ACCEPTE** la modification de la délibération susvisée, en ce qui concerne le bénéficiaire. Il est à préciser que l'aliénation du terrain cadastré section AM n° 576 d'une superficie de DEUX CENT SOIXANTE CINQ METRES CARRES (265 m<sup>2</sup>), est approuvée au profit de Mme CELESTIN Gaëlle et M. CELESTIN Louis, aux mêmes conditions que décidées précédemment, soit DEUX MILLE QUATRE CENT VINGT QUATRE EUROS SOIXANTE QUINZE CENTIMES (2 424,75 €).

Cette délibération annule et remplace celle du 25 juin 2007.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**ALIENATION D'UN TERRAIN COMMUNAL CADASTRE SECTION AB N° 390 AU PROFIT DE MADAME JOSEPHINE LEHACAUT.**

**RAPPORT N° 2015-77/ST-DDF-DUA**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** l'aliénation du terrain cadastré section AB n°390, d'une superficie de DEUX CENT SIX MÈTRES CARRÉS (206 m<sup>2</sup>), sis au Village Chinois au prix fixé par les Services de France Domaine, soit ONZE MILLE TROIS CENT TRENTE (11 330 €) au profit de Madame Joséphine LEHACAUT.

**DECIDE** que Madame Joséphine LEHACAUT dispose d'un délai de DEUX ANS (2 ans) à compter de cette délibération pour s'acquitter de la somme arrêtée.

**DECIDE** que le transfert de propriété est effectif à compter de la présente délibération.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**TRANSFERT ET ALIENATION D'UN TERRAIN COMMUNAL CADASTRE SECTION BS N° 700, AU PROFIT DE MADAME SOLANGE JONNAIS.**

**RAPPORT N° 2015-78/ST-DA-PUR**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** le transfert et l'aliénation du terrain cadastré section BS n° 700, d'une superficie de TROIS CENT QUATRE VINGT ONZE MÈTRES CARRÉS (391 m<sup>2</sup>), au prix fixé par les Services de France Domaine, majoré de 35 %, soit DIX SEPT MILLE DEUX CENT VINGT CINQ EUROS (17 225 €) au profit de Madame Solange JONNAIS.

**DECIDE** que Madame Solange JONNAIS dispose d'un délai de DEUX ANS (2 ans) à compter de cette délibération pour s'acquitter de la somme arrêtée.

**DECIDE** que le transfert de propriété est effectif à compter de la présente délibération.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**TRANSFERT ET ALIENATION D'UN TERRAIN COMMUNAL CADASTRE SECTION AM N° 758, AU PROFIT DE MADAME NADEGE CHAM.**

**RAPPORT N° 2015-79/ST-DA-PUR**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** le transfert et l'aliénation du terrain cadastré section AM n° 758, d'une superficie de CINQ CENT QUARANTE QUATRE MÈTRES CARRÉS (544 m<sup>2</sup>), au prix fixé par les Services de France Domaine à DIX SEPT MILLE NEUF CENT CINQUANTE DEUX EUROS (17 952 €) au profit de Madame Nadège CHAM.

**DECIDE** que Madame Nadège CHAM dispose d'un délai de DEUX ANS (2 ans) à compter de cette délibération pour s'acquitter de la somme arrêtée.

**DECIDE** que le transfert de propriété est effectif à compter de la présente délibération.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**TRANSFERT ET ALIENATION D'UN TERRAIN COMMUNAL CADASTRE SECTION BS N° 704, AU PROFIT DE MADAME YVONNA FELIX.**

**RAPPORT N° 2015-80/ST-DA-PUR**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** l'aliénation du terrain cadastré section BS n° 704, d'une superficie TROIS CENT SOIXANTE SEPT MÈTRES CARRÉS (367 m<sup>2</sup>), au prix fixé par les Services de France Domaine à VINGT MILLE HUIT CENT EUROS (20 800€) au profit de Madame Yvonna FELIX.

**DECIDE** que Madame Yvonna FELIX dispose d'un délai de DEUX ANS (2 ans) à compter de cette délibération pour s'acquitter de la somme arrêtée.

**DECIDE** que le transfert de propriété est effectif à compter de la présente délibération.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**TRANSFERT ET ALIENATION D'UN TERRAIN COMMUNAL CADASTRE SECTION AM N° 135 AU PROFIT DE MONSIEUR CHRISTIAN WILLIAM.**

**RAPPORT N° 2015-81/ST-DDF-DUA**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** le transfert et l'aliénation au profit de Monsieur Christian WILLIAM du terrain communal cadastré section AM n° 135 de CENT TRENTE CINQ METRES CARRES (135 m<sup>2</sup>), sis au Faubourg l'Abri, au prix fixé par les Services de France Domaine, soit QUATRE MILLE QUATRE CENT CINQUANTE CINQ EUROS (4 455 €).

**DECIDE** que Monsieur Christian WILLIAM dispose d'un délai de DEUX ANS (2 ans) à compter de cette délibération pour s'acquitter de la somme arrêtée.

**DECIDE** que le transfert de propriété est effectif à compter de la présente délibération.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**DENOMINATION DE VOIES.**

**RAPPORT N° 2015-82/ST-DA-PUR**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** la modification de la délibération du 16 décembre 2014.

**APPROUVE** la correction des hodonymes inscrits dans le tableau ci-joint ;

**APPROUVE** la dénomination des voies et places de la Ville de Cayenne conformément à la liste ci-jointe.

**APPROUVE** la mise en place des plaques indicatrices dans la ville.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières relatives à la réalisation de cette opération.

**AUTORISATION DE L'AVENANT RELATIF AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE MARCHE « EQUIPEMENTS DU SECTEUR 2 DU PDRU ».**

**RAPPORT N° 2015-83/DGS-DJCP-GACES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** les modifications apportées au marché n°14.DPDRU.054.973 est relatif au « Marché de Maîtrise d'œuvre pour la réalisation des équipements du secteur 2 du PDRU : maison de quartier, salle de sport spécialisée danse- badminton, plateau sportif couvert avec annexes ».

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant ainsi que tous les actes nécessaires à sa réalisation.

## AUTORISATION D'ACQUISITION D'UN BIEN SANS MAITRE CITEE LAURIE ROUTE DE MANGO.

### RAPPORT N° 2015-84/DGS-DJCP

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

**APPROUVE** l'incorporation des parcelles ay 63, 64,65, 66,67,68,70,71,73,74,78,79,80,82,83,84,85,86,87 du bien sis cité Laurie route de Mango 97300 CAYENNE dans le domaine de la commune de CAYENNE.

**DECIDE** d'inscrire les parcelles ay 63, 64,65, 66,67,68,70,71,73,74,78,79,80,82,83,84,85,86,87 du bien cité Laurie au patrimoine privé de la commune de CAYENNE.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents permettant l'entrée au patrimoine de la commune du bien considéré.

## PROGRAMME DE LOISIR ET D'ACTIVITES POUR LA JEUNESSE ET L'ENFANCE (PLAJE) –ANNEE SCOLAIRE 2015/2016.

### RAPPORT N° 2015-85/DGS-DSRU

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

**DECIDE** que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget communal au chapitre ;

**VALIDE** le budget et le plan de financement de l'action intitulée « Programme de Loisir et d'Activités pour la Jeunesse et l'Enfance (PLAJE)- année scolaire 2015/2016» de la Ville de Cayenne comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Origine de la dépense	montant	%	origine de la recette	montant	%
<b>Charges liées à l'action</b>			<b>Aides publiques</b>		
Prestation de services (intervention des associations)	90 978,00 €	68%	CGET	40 000,00 €	30%
Rémunération personnel	11 378,00 €	8.5%	DJSCS	10 000,00 €	7%
Achats matières, fournitures (équipement MQ, déplacements ect)	25 000,00 €	19%	DAC	10 000,00 €	7%
Déplacements, missions	6 000,00 €	4.5%	Conseil Général	1 000,00 €	1%
			Ville de Cayenne	45 000,00 €	34%
			CAF (CEJ)	27 356,00 €	21%
<b>TOTAL DEPENSES DU PROJET</b>	<b>133 356,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL RECETTES DU PROJET</b>	<b>133 356,00 €</b>	<b>100%</b>

**VALIDE** ce projet et son plan de financement prévisionnel **pour un montant total de 133 356,00€.**

**DECIDE** que ce projet, suite à l'obtention des financements, fera l'objet d'un passage en Décision Modificative pour inscription au Budget 2015 Chapitre 011 Art : 611 Fonction : 824.

**AUTORISE** Madame le Maire à demander les subventions nécessaire à sa mise en œuvre et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**ACTION EXPERIMENTALE "PROJET EXCLUSION SCOLAIRE ENCADREE" 2015/2016.**

**RAPPORT N° 2015-86/DGS-DSRU**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VALIDE** le budget et le plan de financement de l'action intitulée « Action expérimentale « Projet exclusion scolaire encadrée » 2015/2016» de la Ville de Cayenne comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Origine de la dépense	montant	%	origine de la recette	montant	%
<b>Charges liées à l'action</b>			<b>Aides publiques</b>		
Prestation de services (intervention des associations)	26 640 €	35%	CGET	20 000,00 €	26%
Rémunération personnel	36 246€	47%	DJSCS	15 000,00 €	20%
Achats matières, fournitures (équipement MQ, déplacements)	13 314€	18%	RECTORAT	5 000,00 €	7%
			Conseil Général	9 000,00 €	12%
			Ville de Cayenne	12 000,00 €	15%
			CAF	5 200 €	7%
			Partenaires privés	10 000€	13%
<b>TOTAL DEPENSES DU PROJET</b>	<b>76 200 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL RECETTES DU PROJET</b>	<b>76 200 €</b>	<b>100%</b>

**VALIDE** ce projet et son plan de financement prévisionnel **pour un montant total de 76 200€.**

**DECIDE** que ce projet, suite à l'obtention des financements, fera l'objet d'un passage en Décision Modificative pour inscription au Budget 2015 Chapitre 011 Art : 611 Fonction : 824.

**AUTORISE** Madame le Maire à demander les subventions nécessaire à sa mise en œuvre et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) DE CAYENNE.**

### **RAPPORT N° 2015-87/DGS-DSRU**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VALIDE** les axes stratégiques et objectifs opérationnels, définis suite à la tenue de réunions thématiques avec les partenaires et professionnels du territoire.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer avec l'ARS Guyane et la Préfecture Guyane, le Contrat Local de Santé 2015-2017 de la Ville de Cayenne et tous les documents y afférents.

## **CONTRAT DE VILLE 2015-2020.**

### **RAPPORT N° 2015-88/DGS-DSRU**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**PREND ACTE** que le contrat de ville de la Ville de Cayenne sera signé le 03 juillet 2015.

**VALIDE** les objectifs opérationnels, définis suite à la tenue de réunions thématiques avec les partenaires et professionnels du territoire et des ateliers participatifs des conseils citoyens.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer avec la Préfecture et les partenaires de la Politique de la Ville, le Contrat de Ville 2015-2020 de la Ville de Cayenne et tous les documents y afférents.

## **APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES COMMUNES DU CENTRE LITTORAL ET LA COMMUNE DE CAYENNE RELATIVE A L'OPERATION D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE CAYENNE – QUARTIER MIRZA – BASSIN VERSANT BEGONIAS.**

### **RAPPORT N° 2015-89/DPDRU**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** la convention de financement entre la Communauté d'Agglomération des Communes du Centre Littoral et la Commune de Cayenne - relative à l'opération d'assainissement des eaux usées de Cayenne – Quartier Mirza – Bassin Versant Bégonias.

## **AUTORISATION DE TRANSACTION RELATIVE AU MARCHE N° 14.DPDRU.051.973**

### **RAPPORT N° 2015-90/DGS-DJCP-GACES**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** la transaction relative que le marché n°14.DPDRU.051.973 est relatif à la « Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de terrassement du Centre Culturel Municipal (CCM) secteur 3 du PDRU».

**VALIDE** les concessions réciproques consenties

**AUTORISE** le Maire à signer la transaction ainsi que tous les actes nécessaires à sa réalisation.

## **RAPPORT SUR LA CONVENTION DE GESTION DE L'ILET LA MERE.**

### **RAPPORT N° 2015-91/ST-DA**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** la convention de gestion du domaine terrestre et maritime du Conservatoire du littoral relatif au site de l'Ilet La Mère.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de gestion du domaine terrestre et maritime du Conservatoire du littoral relatif au site de l'Ilet La Mère et tous les actes y afférents.

## **DERATISATION DESINFECTION ET DESINSECTISATION DANS LES ETABLISSEMENTS COMMUNAUX ET CITES DE LA VILLE.**

### **RAPPORT N° 2015-92/ST-DSA**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** le renouvellement du marché de dératisation-désinfection-désinsectisation dans les établissements communaux et cités de la ville de Cayenne décomposé en :

Lot n° 1 : Les établissements scolaires évalué à un montant maximum de 58 000 par an

Lot n°2 : Les bâtiments administratifs évalué à un montant maximum de 38 000 par an

Lot n°3 : les cités de la Ville de Cayenne évalué à un montant maximum de 83 000 par an.

**DECIDE** que Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget communal au chapitre 011– article 6288–Fonction 12 du budget communal.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces du marché qui sera conclu avec les prestataires retenus par la commission d'appel d'offres.

## **TRAVAUX DE SECURISATION DE LA JETEE DU VIEUX-PORT.**

### **RAPPORT N° 2015-93/ST-DA-PET**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE** de valider le plan de financement relatif aux travaux de sécurisation de la jetée du Vieux-Port (Installation d'éclairage public et de mise en place de garde-corps).

**PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE SECURISATION DE LA JETEE  
DU VIEUX-PORT**

<b>Origine du financement</b>	<b>Montant en €</b>	<b>% du total</b>
<b>Aides publiques</b>		
Réserve parlementaire du sénateur Georges PATIENT	30 000,00 €	11 %
<b>Total aides publiques</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>11 %</b>
Financements privés		
Autofinancement		
Fonds Propres	222 309,04 €	89 %
<b>TOTAL</b>	<b>252 309,04 €</b>	<b>100 %</b>

**DECIDE** d'approuver la participation communale à hauteur de 89 % du montant des travaux soit 222 309,54 €.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**REEVALUATION DE LA TARIFICATION DES PRESTATIONS PUBLIQUES DU STADE SCOLAIRE.**

**RAPPORT N° 2015-94/DGSA-SPO**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** la réévaluation des tarifs des locations d'utilisation des équipements sportifs du stade scolaire (c.f pièce jointe: tableau des tarifs d'utilisation-2015).

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents engageant la ville sur ce dossier.

**TARIF D'OCCUPATION DE LA ZONE PUBLICITAIRE DU PANNEAU D'AFFICHAGE DES SCORES DU STADE MUNICIPAL GEORGES CHAUMET.**

**RAPPORT N° 2015-95/DGSA-SPO**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** le tarif de la redevance annuelle liée à la mise à disposition de zones publicitaires implantées sur le panneau d'affichage des scores au sein du stade municipal Georges CHAUMET à hauteur de 3 000 € (TROIS MILLE EUROS).

**DECIDE** de la location de cette zone par le biais d'une convention de mise à disposition, pour une durée de deux ans.

**AUTORISE** Madame Le Maire à signer tous les documents engageant la ville sur ce dossier.

## ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2015 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES.

### RAPPORT N° 2015-96/DGSA-SPO

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

**APPROUVE** la répartition des sommes allouées aux associations sportives, proposée par la commission et établie comme suit :

ASSOCIATIONS SPORTIVES	Aide sollicitée en fonctionnement	Aide sollicitée en projets	PROPOSITION DE LA COMMISSION SPORTIVE
Association Sportive et Culturelle des Tours	10 000 €	10 000 €	1 890 €
Magic Team	1 500 €	1 500 €	1 830 €
Association Sportive et Culturelle Le Cygne	2 600 €	2 600 €	1 880 €
Association Jeunesse Sportive Educative	2 500 €	3 500 €	1 990 €
ASL Le Sport Guyanais section volley-ball	2 027 €	2 500 €	1 460 €
Futsal Club Baduel	2 000 €	500 €	780 €
Association Sportive Mortin	1 100 €	1 113 €	850 €
Rugby Club du Tigre	6 000 €		1 000 €
Club de Sports et d'Animation de Bonhomme	3 000 €		1 620 €
Ippon Ska Ryu-Iska Ryu	8 000 €	8 000 €	1 850 €
Bushido Club Aïkido de Cayenne - Matoury	1 500 €	1 000 €	1 400 €
Taekwondo Club de Guyane		3 000 €	630 €
Boxing Club Cayennais	2 800 €	8 600 €	1 250 €
ASL Le Sport Guyanais Athlétisme	2 300 €		1 500 €
Megaquarius Club Ville de Cayenne	30 000 €	14 000 €	1 670 €
ASPTT Ile de Cayenne Badminton	1 000 €		560 €
ASPTT Ile de Cayenne section Tennis		1 350 €	2 100 €
Espoir Cycliste Guyanais	8 000 €		1750 €
Vélo Club Guyanais	7 500 €	6 100 €	1 810 €
Amicale Boulistes des Amandiers	2 500 €		1 000 €
Mirza Roller Club	2 500 €	4 700 €	1 590 €
Blunt Skateboard et Cultures Urbaines	1 500 €	1 500 €	1 390 €
Toum Guyane	800 €		680 €

Association Danse Sport & Mouv'	3 500 €		750 €
Union Nationale des Arbitres de Football Guyane		580 €	630 €
Energia Pura Guyane	4 500 €	2 000 €	1 140 €
<b>TOTAL</b>	<b>107 127 €</b>	<b>148 943 €</b>	<b>35 000 €</b>

**DECIDE** que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget communal Chapitre : 65 - Art : 6574 - fonction 415.

**AUTORISE** Madame Le Maire à signer tous les documents engageant la ville sur ce dossier.

### VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU "CAYENNE BEACH VILLAGE" 2015.

#### RAPPORT N° 2015-97/DGSA-SPO

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

**AUTORISE** la régie des sports à recevoir la participation des inscrits aux tournois sportifs.

**APPROUVE** le tarif pour l'inscription aux tournois sportifs de 5 euros (CINQ EUROS) par joueur.

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel relatif à l'opération « Cayenne Beach Village » :

<b>BUDGET PREVISIONNEL – 8ème édition CAYENNE BEACH VILLAGE</b>		
<b>FINANCEMENTS</b>	<b>Montant en €</b>	<b>%age</b>
VILLE DE CAYENNE/CNES	2 500 €	12 %
CNES	2 500 €	12 %
CONSEIL GENERAL	1 000 €	5 %
Sponsoring / Mécénat	13 700 €	65 %
<i>Participations aux tournois : 5 € / Joueur</i>	1 300 €	6 %
<b>TOTAL</b>	<b>21 000 €</b>	<b>100 %</b>

**DECIDE** que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget communal Chapitre : 011 - Art : 6232 - fonction 415.

**AUTORISE** Madame Le Maire à signer tous les documents engageant la ville sur ce dossier.

**GRATUITE DES CANTINES SCOLAIRES ELEMENTAIRE M. BERNUDE ET MATERNELLE ZEPHYR  
POUR LES MOIS DE MAI ET JUIN 2015.**

**RAPPORT N° 2015-98/DAF-RC**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE :**

**1/** la gratuité (annulation de facture) de la cantine scolaire des écoles Mariette BERNUDE et Maternelle de Zéphir de la ville de Cayenne, à titre exceptionnel pour les mois de Mai et Juin 2015.

**2/** les usagers ayant déjà payés cette période bénéficieront d'un report de paiement (avoir) sur l'année scolaire 2015/2016, ou un remboursement pour les enfants quittant l'école primaire à Cayenne.

**3/** le remboursement se fera par mandat administratif viré sur le compte bancaire de l'usager.

**Le Maire a levé la séance à 17 H 10 Mn.**

**Affichage fait en Mairie  
en application de l'article L.2121-25  
du Code Général des Collectivités Territoriales**

**Cayenne le 29 Juin 2015**

**Le Maire**



**Marie-Laure PHINERA-HORTH**